Bordeaux, le 30/06/2017

**Construction d’un groupe scolaire à Saint-Cyr-sur-Loire**

**Prise en compte des remarques suite à la réunion ESQ+ (27 06 2017)**

La présente note a pour objet de présenter les principales adaptations portées au projet en phase ESQ+ suite à la réunion du 27 06 2017

**SYNTHESE DU DOSSIER ESQ+**

1. **Adaptations du plan de masse**

* Le carrefour d’accès au parking et l’accès à la contre-allée ont été modifié pour éviter les conflits de véhicules.
* La dimension du trottoir le long du parking a été revu (2m de large).
* Le parking et la contre-allée ont été redessiné (largeurs des voies pour permettre le passage du bus scolaire, largeurs des voies en double-sens).
* Une étude de l’ensemble des girations des véhicules (pompiers, bus scolaire…) sera refaite et transmis dans les meilleurs délais.
* Le dessin du parc a été repris pour optimiser les surfaces de cheminement (minimum 1m80 de large).
* La surface d’espace boisé classé est de 4236m². Elle comprend les cheminements piétons.
* Des places de parking supplémentaire ont été rajoutées sur la partie Sud-Est du site. On compte 11 places de parking.
* L’emprise de l’enrobé sur la partie Sud-Est a été augmenté en prenant en compte l’impact visuel depuis le parc (cône de vision).
* Les portails sur la voie pompiers ont été supprimés et remplacé par un contrôle d’accès véhicules. La modalité de fonctionnement de ses contrôles devra être validée par les pompiers.

1. **Adaptations du rez-de-chaussée.**

* Le dortoir a été aménagé pour avoir 48 lits (24 lits superposés).
* La salle d’eau attenante a été modifiée pour réduire le nombre de sanitaires enfants et augmenter le nombre de points d’eau.
* Une porte communiquant entre la garderie et la salle de classe attenante a été rajouté.
* L’infirmerie a été réduite et un local entretien rajouté.
* L’infirmerie et la chaufferie dispose de portes donnant directement sur l’extérieur.
* Le bureau du chef a été supprimé dans les cuisines. Les locaux poubelles ont été réajustés en fonction.
* L’aménagement intérieur du réfectoire élémentaire a été retravaillé pour éviter un trop grand trafic à l’entrée. Une aire de manœuvre d’1 UP minimum a été prévu autour des espaces de service de repas.
* Après vérification, la surface de la salle de motricité n’a changé que de 1m² par rapport à la version présentée en réunion (option 16 lits superposés). Nous proposons donc une salle de motricité de 144m² et un local rangement de 10m².

1. **Adaptations du R+1.**

* Des portes ont été prévues entre les salles de classe et les ateliers.
* Des points d’eau ont été rajoutés dans les salles de classe.
* Un local entretien des espaces verts a été rajouté à côté du jardin pédagogique.

1. **Adaptations du R-1.**

* Un local stockage a été rajouté à côté du local eau froide.
* Un mur pour le tir à l’arc a été rajouté. Ce point sera étudié plus en détail en phase AVP (hauteur du mur, matériau…)
* L’escalier côté Est a été retravaillé pour sortir sur la façade Sud pour éviter que les usagers de la salle de sports ne passent par le hall élémentaire.

1. **Contrôle d’accès plan masse.**

* Des contrôles d’accès véhicules ont été rajoutés. La modalité de fonctionnement de ses contrôles devra être validée par les pompiers.
* Des bornes métalliques seront implantées au début des cheminements piétons du parc pour éviter le passage de véhicules.
* Les portails d’entrée du groupe scolaire seront munis d’un contrôle d’accès avec visiophone.
* Les portes d’entrées de l’école maternelle et élémentaire seront munies d’un contrôle d’accès.
* Les accès du personnel (livraisons cuisine, chaufferie) seront équipés d’un contrôle d’accès.
* Les issues de secours auront une ouverture vers l’extérieur. Ils ne pourront pas être utilisés pour rentrer dans l’établissement.
* La porte donnant accès à l’espace sportif depuis le parc sera équipée d’un contrôle d’accès.
* La Moe souhaite savoir si les cours de récréation doivent être accessibles à des véhicules pour l’entretien et les dimensions de ces véhicules (hauteur compris). L’accès aux cours nécessitera des cheminements supplémentaires ou l’agrandissement de certains cheminements.

1. **Contrôle d’accès plan RDC.**

* Hormis les contrôles d’accès présentés sur le plan masse (voir au-dessus), il sera prévu des contrôles d’accès pour les visiteurs extérieurs. Ils ont pour but d’empêcher que les visiteurs puissent accéder au groupe scolaire depuis la salle sportive.
* L’escalier côté Ouest sera équipé d’un contrôle d’accès pour éviter l’accès au R+1.
* L’ascenseur sera également équipé d’un contrôle d’accès.
* La porte DAS séparant la zone sport de la circulation devant la garderie élémentaire sera équipée d’un contrôle d’accès pour éviter l’accès vers le hall élémentaire.

NOTA : Les modalités de contrôle d’accès, notamment pour la porte DAS seront étudiés plus précisément en phase AVP.